

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la SELARL «Marina GAUCHET et Sophie THORON », titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse),
10, Boulevard Paoli, Tel : 04 95 47 06 48**

Commune de ROSPIGLIANI (20242)

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, Officier Public, Notaire à BASTIA (20200) le 3 mars 2025, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Paul Jean CRISTOFARI, époux de Madame Hélène VINCENSINI, demeurant à ROSPIGLIANI (20242). Né à ROSPIGLIANI (20242), le 21 mai 1911.

Dans un ensemble immobilier situé à ROSPIGLIANI (HAUTE-CORSE) 20242 62 PL PIAZZA A A GHJESGIA, cadastré section B n°221 « 62 PL PIAZZA A A GHJESGIA » pour 02a 74ca, les lots de copropriété suivants : HUIT (8) ; un ensemble de pièces communicantes ; NEUF (9), porche au premier étage, DIX (10), appartement au premier étage, ONZE (11), appartement au deuxième étage, DOUZE (12), grenier.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**POUR AVIS, Me Sophie THORON notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office.gauchet.thoron@notaires.fr**